

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2019

Dossier complet le :

05/12/2019

N° d'enregistrement :

2019_4052

1. Intitulé du projet

Remise en service de la canalisation de transport de gaz combustible DN 300 DIVION – NOEUX-LES-MINES
Nouveau tronçon de canalisation de transport de gaz combustible DN 160 VAUDRICOURT – BETHUNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAZONOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Antoine FORCINAL, directeur général

RCS / SIRET

3 8 1 9 7 2 4 3 9 0 0 0 7 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37 - Canalisation de transport de gaz inflammable, nocif ou toxique...	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement est supérieur ou égal à 500 m ² , ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 km. La nouvelle canalisation a une longueur d'environ 4 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Remise en service de la canalisation existante DN 300 DIVION – NOEUX-LES-MINES (en acier, longueur 15,5 km) en bleu sur la carte EUR 9112 en annexe 2.

- Construction d'un nouveau tronçon de canalisation DN 160 VAUDRICOURT – BETHUNE (en polyéthylène, longueur 4 km) en rouge sur la carte. Cette canalisation sera reliée à la canalisation DN 300 par un poste de sectionnement situé à Vaudricourt.

Une réponse détaillée aux § 4.1, 4.2 et 4.3 est donné en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'alimenter à partir du 1er janvier 2021 une unité de cogénération GAZONOR et une chaufferie DALKIA située à Bethune par du gaz combustible issu du site d'extraction minier GAZONOR à DIVION. Pour ce faire, les travaux sont prévus à partir du 4 mai 2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Remise en service de la canalisation existante DN 300 DIVION – NOEUX-LES-MINES (en acier, longueur 15,5 km)
Inspection non intrusive par mesures électriques de surface ou par racleur instrumenté, suivies éventuellement de quelques excavations ponctuelles sur le tracé à environ 1 m de profondeur pour vérification de l'intégrité du tube.
Inspection de la chambre à vanne et du siphon à Bruay-la-Buissière. Un essai en pression est réalisé.

- Construction d'un nouveau tronçon de canalisation DN 160 VAUDRICOURT – BETHUNE (en polyéthylène, longueur 4 km).

Le nouveau tronçon de canalisation est posé en enterré avec un recouvrement de 1 m minimum. En milieu rural, une piste de travail de 14 m de largeur est créée. Elle est composée des terres issues de la tranchée et de la piste de roulement des engins. En milieu urbain l'empreinte des travaux est réduite au strict minimum (utilisation de mini-pelles, évacuation des déblais, etc.). Après avoir décapé la terre végétale ou le revêtement du sol, la tranchée est creusée. La canalisation est mise en place puis la tranchée est remblayée et le site remis en état.

L'A26 et RD 941 seront franchis par forage horizontal dirigé tout comme le boulevard des Etats-Unis et la rue du Bois Dérodé qui vient d'être remise à neuf en pavés. La RD 171 et la rue de Fouquière seront franchies par forage droit. La connexion à la canalisation existante à Vaudricourt est réalisée par la construction d'un poste de sectionnement aérien avec vannes d'isolement et connexions pour mises à l'air. Un essai en pression est réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux seuls le poste de connexion à Vaudricourt et un balisage discret le long du tracé sont visibles. La bande de servitude (5 m) est entretenue par coupe régulière de la végétation (hors zone urbaine). La canalisation est exploitée à partir du site GAZONOR de Divion. De façon exceptionnelle (mise hors service d'un tronçon de canalisation), du gaz pourrait être mis à l'air avec des événements portables connectés au poste de Vaudricourt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter (DACE) à la fois pour la remise en service de la canalisation DN 300 acier existante et pour la construction de la nouvelle canalisation DN 160 PE.

Conformément à l'article R.555-9 du Code de l'environnement, "lorsque les caractéristiques de la canalisation de transport ou des travaux ou aménagements liés à sa construction dépassent les seuils fixés par l'article R. 214-1" d=le DACE intègre " un document indiquant les incidences des travaux de construction et d'exploitation de la canalisation sur la ressource en eau et, le cas échéant, les mesures compensatoires envisagées ainsi que la compatibilité du projet avec le schéma directeur et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux"

L'autorisation au titre de la réglementation sur l'eau est intégrée au DACE que le projet soit en déclaration ou en autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Remise en service de la canalisation existante	Canalisation existante : pas de travaux de pose
Canalisation DN 160 PE à construire	4 km à construire - piste de travail de 14 m en moyenne en milieu rural, piste réduite en milieu urbain

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

VAUDRICOURT,
FOQUIERES-LES-BETHUNE,
BETHUNE

Départements du Nord -
Pas-de-Calais

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Indiquées ci-contre, pour l'emplacement précis de l'ouvrage, voir plans joints en annexe. Notez que deux variantes de tracé (options Est et Ouest ou niveau des traversées de l'A26 et de la RD941) restent envisagées et sont indiquées sur les plans.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La canalisation de transport DN 300 acier DIVION - MAZINGARBE (62) a été construite entre 1951 et 1975. Elle a été autorisée en 2003 à la suite d'une demande d'autorisation d'exploiter rendue nécessaire en raison de la résiliation de toutes les concessions d'état en 2001. Par arrêté du 2 novembre 2007 Gazonor obtient l'autorisation d'exploiter la canalisation pour le transport de gaz combustible. Un arrêt définitif a été demandé en 2016. Seule la partie Noeux-les-Mines - Mazingarbe a fait l'objet de travaux d'abandon.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de BETHUNE (SI Groupe Béthune SAS) PPRI de la Vallée de la Lawe (Travaux hors zonage PPR) Les deux PPR sont approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de pose peuvent nécessiter des pompages dans la nappe phréatique pour visualiser le fond de la tranchée. Les rejets sont effectués sur les terrains avoisinants. Il n'est pas possible d'estimer le volume à pomper qui va dépendre du niveau de la nappe et des conditions météo au moment de la pose.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé a été étudié de manière à éviter les espaces naturels. Il s'inscrit pour moitié en zone urbaine. L'autre moitié longe des routes et des chemins agricoles. Aucune continuité écologique n'est coupée. Toutefois, un pré-diagnostic faune-flore est en cours et sera communiqué début décembre afin de répondre plus particulièrement sur ce point.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux seulement, le chantier peut entraîner des modifications ponctuelles de circulation. Des engins de chantier, camions et véhicules légers peuvent temporairement augmenter la circulation d'axes peu passants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase travaux est source de bruit. Les travaux durent environ 6 mois mais le cirque de pose est mobile et reste seulement quelques jours en un point donné. En fonctionnement normal l'ouvrage est complètement silencieux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier peuvent ponctuellement engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejet dans l'air en fonctionnement normal. Une mise à l'air du volume d'un tronçon de la canalisation peut être nécessaire en cas arrêt de la canalisation pour réparation (opération exceptionnelle).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau tronçon de canalisation de transport apporte des contraintes sur l'urbanisme. Il n'est pas possible de construire et de planter des arbres dans la bande de servitude forte de 5m. Il est interdit de construire des ERP de plus de 300 personnes dans les servitudes d'utilité publiques dites SUP 3 (15 m) et SUP 2 (20m). Il est interdit de construire des ERP de plus de 100 personnes dans la SUP 3 (15m). Dans la SUP 1 (25 m) toute construction est compatible si la canalisation est suffisamment protégée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Le diffuseur de l'A26 à NOEUX-LES-MINES
- Le projet de BHNS Béthunois
- le projet de chaufferie Dalkia

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La phase travaux peut avoir une incidence sur l'environnement. En effet, les pompages et rejets des eaux de la tranchée peuvent entraîner une diffusion de MES dans le milieu aquatique. Les rejets sont fait préférentiellement sur les terrains avoisinants ou dans des bacs de décantation avant rejet dans le réseau hydrographique. Tous les engins sont munis de kits de dépollution. Les impacts sur le milieu aquatique sont pris en compte dans le document d'incidence sur la ressource en eau a fournir dans le DACE.

En parallèle à la présente demande, GAZONOR fait réaliser un prédiagnostic environnemental au bureau d'étude BIOTOPE afin de vérifier l'absence d'impact potentiel sur des espèces protégées et d'identifier toute mesure d'évitement, réduction ou compensation nécessaire. Ce document sera transmis à la MRAE dès sa finalisation. A ce titre, le tracé retenu a ce jour est le tracé est, la tracé ouest est maintenu dans l'étude si un évitement est rendu nécessaire à l'issue de l'étude faune flore (dans le cadre de la séquence : éviter, réduire, compenser)

En fonctionnement normal l'ouvrage ne génère aucun effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine. Un haut niveau de sécurité de l'ouvrage vis-à-vis des scénarios accidentels sera justifié dans l'étude de dangers, le plan de surveillance et de maintenance et la plan de sécurité et d'intervention de la canalisation, documents qui seront joints au dossier de demande d'autorisation de construire et exploiter.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car il engendre peu d'impact sur le milieu humain et sur l'environnement : réutilisation d'un ouvrage existant, nouvel ouvrage implanté pour partie en zone urbaine.

Par ailleurs, les impacts potentiels font l'objet des pièces à fournir dans le DACE conformément aux articles R.555-8 et R555-9 du code de l'environnement, à savoir, l'étude de dangers et le document d'incidence sur la ressource en eau (contenant le chapitre Natura 2000).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé</u> ou une <u>enveloppe de tracé</u> ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 : carte du tracé au 1 : 30 000 et orthophotos au 1 : 5000 EUR 9112 Annexe 3 : reportage photographique Annexe 4: présentation détaillée du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AVION

le.

15/11/19

Signature

PO A. FORGINAL

